



ur.ufap.guadeloupe@gmail.com

# METTRE LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS !

Baie-Mahault, le 05 mai 2026

L'UFAP UNSa Justice a été informé d'une création de poste de Directeur Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (DPIP) sur l'île de Saint-Martin.

## **Pour encadrer combien d'agents ?**

3 CPIP

1 personnel administratif

## **Dans quels locaux ?**

3 bureaux déjà insuffisant dans le contexte actuel.

## **Comment justifier, dans le contexte actuel, la création d'un poste de direction pour une équipe aussi restreinte ?**

### **Quel est l'objectif réel ?**

### **Quelle est la valeur ajoutée concrète pour les agents et le service ?**

À l'heure où chaque ressource compte, cette décision apparaît en total décalage avec les besoins du terrain.

Au SPIP Guadeloupe, les agents sont à bout de souffle :

- Des portefeuilles de 80 à 110 dossiers par CPIP,
- Une charge de travail de plus en plus lourde et complexe,
- Des conditions d'exercice dégradées,
- Des agents en tension constante, parfois en réelle souffrance professionnelle.

Cette situation n'est plus acceptable. Les personnels ne demandent pas une réorganisation théorique, mais des moyens concrets pour exercer leurs missions dignement.

Dans ce contexte, une question essentielle se pose :

## **Pourquoi créer un poste d'encadrement supplémentaire, alors que les besoins en personnel opérationnel ne sont pas couverts ?**

Le choix opéré aujourd'hui illustre une dérive préoccupante : la structure prime sur l'humain, l'organisation passe avant les conditions de travail et l'affichage est privilégié au détriment de l'efficacité réelle.

Il y a une dizaine d'années, l'administration avait déjà fait l'erreur de mettre la charrue avant les bœufs en envisageant la création d'un second poste de CPIP à Saint-Martin, alors même que le SPIP ne disposait pas de locaux adaptés (hébergé par une association).

Aujourd'hui, la même logique se reproduit : un poste de direction est envisagé alors que la question des locaux reste toujours sans réponse.

## **Comment construire une organisation crédible sans base matérielle existante ?**

Par ailleurs, notre organisation professionnelle reste dans l'attente d'éléments concrets concernant la construction d'un établissement pénitentiaire à Saint-Martin, et plus particulièrement de la localisation d'un terrain, qui à ce jour demeure toujours non identifiée.

## **Comment justifier des choix organisationnels structurants sans visibilité sur ces éléments essentiels ?**

La Cité Administrative Judiciaire (CITAJ), dont la livraison est annoncée au premier semestre 2027, prévoit déjà une implantation manifestement sous-dimensionnée pour le SPIP. Dès lors, une question se pose : **où sera installé ce DPIP dès septembre 2026 ?**



Les espaces actuellement dévolus au SPIP au sein du tribunal de proximité sont déjà inadaptés et insuffisants, avec seulement trois bureaux pour faire fonctionner le service dans des conditions acceptables. Quant à la **CITAJ**, les projections annoncées laissent présager des contraintes encore plus importantes.

### **Faut-il, dès aujourd'hui, engager des moyens sur une organisation qui ne correspond pas encore à la réalité du service ?**

Cette anticipation, sans base concrète, renforce le sentiment d'une décision prise hors sol.

Il manque aujourd'hui **8 postes de CPIP en Guadeloupe** pour respecter l'organigramme de référence.

Dans un contexte marqué par les politiques visant à favoriser le milieu ouvert et à réduire la population carcérale, il est indispensable de renforcer les équipes opérationnelles.

Cela passe par un comblement des postes vacants, notamment en :

- CPIP
- ASE
- AA

Sans ces renforts, les ambitions affichées resteront lettre morte et les agents continueront de subir une dégradation de leurs conditions de travail.

### **Et pendant ce temps, les difficultés locales perdurent !!!**

Alors que les conditions de travail des agents du SPIP nécessitent une révision urgente, notamment en milieu fermé à Baie-Mahault, notre organisation a demandé depuis plusieurs années la délocalisation de ce service, actuellement scindé en deux, vers des locaux adaptés.

La création d'un bâtiment pérenne (et non de structures type Algeco), dédié au service, par exemple sur l'emplacement du projet UVF, constituerait une réponse concrète, cohérente et attendue par les personnels.

**Dans ce contexte, l'UFAP UNSa Justice demande au Directeur interrégional de la DSPOM de faire preuve de responsabilité en suspendant tout projet de création de poste de DPIP à Saint-Martin, dans l'attente d'une annonce officielle et définitive relative à la construction d'un établissement pénitentiaire, ainsi que des garanties concrètes concernant les infrastructures, les locaux et les moyens humains nécessaires.**

L'UFAP UNSa Justice tient à le rappeler avec force : soutenir une évolution des effectifs et une organisation cohérente ne peut en aucun cas se faire au détriment des priorités immédiates, ni en ignorant la souffrance des agents ou la réalité du terrain.

**L'UFAP UNSa Justice exige :**

- Des locaux suffisants pour l'ALIP de Saint-Martin,
- Un renforcement immédiat des effectifs de CPIP pour le département de la Guadeloupe,
- Une réduction effective des charges de travail,
- Une amélioration concrète des conditions de travail,
- Une priorisation des moyens au bénéfice du terrain,
- Une transparence totale sur les projets structurants (établissement, terrain, calendrier),
- Une véritable concertation avec les personnels.

**Les agents ne peuvent plus être la variable d'ajustement de décisions déconnectées : l'urgence est connue, les difficultés sont identifiées et les solutions existent.**

**Ce qui fait aujourd'hui défaut, ce sont des choix cohérents et responsables.**

**Avant de construire des organisations futures incertaines, il est indispensable de répondre aux besoins actuels des services.**

**Les agents attendent des actes, pas des annonces.**

**Pour le bureau régional UFAP UNSa Justice**

Jean-Jacques RACAMY